

À MME CÉCILE JODOGNE, SECRÉTAIRE D'ÉTAT À LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGÉE DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DE LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MÉDICALE URGENTE,

concernant "la désignation des mandataires prévus par la réforme structurelle du Siamu".

Mme Cécile Jodogne, secrétaire d'État.- Je précise d'emblée que la réforme du Service d'incendie et d'aide médicale urgente (Siamu) ne se limite pas à la désignation des mandataires, mais concerne beaucoup d'autres choses, en cours d'installation voire déjà mises en œuvre. Évidemment, la désignation des mandataires en est un élément essentiel.

La seconde procédure de sélection pour les mandats de directeur général et de directeur général adjoint s'est clôturée hier - la première procédure n'avait pas produit de lauréats. Elle a débouché sur la désignation du directeur général du Siamu. Pour ce poste, un seul candidat s'était présenté. Il a été déclaré apte par la commission de sélection et le gouvernement a suivi l'avis de la commission en désignant le lauréat, M. Tanguy du Bus de Warnaffe, pour exercer ce mandat de cinq ans à partir du 1er août. Il en a été informé et une note de service a été publiée ce matin.

Le mandat de directeur général adjoint, en revanche, n'a pas pu être octroyé, bien que le seul

candidat pour la fonction ait été déclaré apte par la même commission. En effet, son appartenance au même rôle linguistique que M. du Bus de Warnaffe ne nous a pas permis de le désigner. Il est nécessaire de respecter la parité linguistique entre le directeur général et le directeur général adjoint, conformément à l'article 6 de l'ordonnance portant création du Siamu. Dès lors, nous allons relancer un appel à candidatures en vue de la désignation d'un directeur général adjoint qui devra relever du rôle linguistique francophone.

Je suis évidemment très heureuse de voir ce mandat débiter le 1er août.

Au niveau des mandats A4, il avait été convenu que l'appel à candidatures serait lancé une fois que les appels à candidatures A5 et A5+ auraient été réalisés - ici, c'est fait pour l'A5+. Les appels à candidatures ont été lancés au mois d'avril. La commission s'est réunie, m'a-t-on dit, pour statuer sur la recevabilité des candidatures introduites tant au niveau des A4 administratifs que des A4 officiers. Les travaux devraient se clôturer au mois d'octobre, pour désigner les A4.

Je n'ai pas d'autre information sur la procédure de sélection puisque la commission est maîtresse de ses travaux.

Mme Cécile Jodogne, secrétaire d'État.- Si vous m'avez écoutée, j'ai dit en effet que c'était essentiel.